Paulius Saudargas – PPE
Membre de la Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Énergie (ITRE)

Bonjour, je suis un eurodéputé lituanien et membre du **PPE**. Je suis formé en biophysique et j'ai beaucoup **d'expérience** dans la Commission de l'Énergie et du Développement durable dans le parlement lituanien où je siégeais jusqu'à mon élection dans le parlement européen. En lien avec cette expertise, dans le Parlement européen, je fais partie de la Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Énergie (**ITRE**).

Contexte de la mise à l'agenda européen

L'Europe connaît une **tradition de très hauts prix énergétiques** comparée à d'autres régions du monde, ce qui pose des problèmes énormes pour nos ménages et nos entreprises. D'un point de vue historique, les prix de l'électricité dans l'UE sont jusqu'à 80 % plus élevés que ceux des États-Unis, les prix du gaz sont même deux ou trois fois plus élevés[1]. En même temps, **le monde a changé beaucoup** depuis la proclamation du « règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat ». Ce règlement n'a pas pu tenir compte de la guerre en Ukraine, de la guerre en Iran, ou de l'augmentation des réglementations climatiques par exemple, qui ont tous (l'un un peu plus que l'autre) haussé les coûts énergétiques encore une fois. Pour répondre aux enjeux structurels persistants, mais aussi au contexte géopolitique changé, la révision du règlement gouvernance de l'Union de l'énergie est plus que bienvenue.

Configuration des négociations

En 2024, l'Europe a voté plus pour la droite qu'en 2019. Selon mon analyse, ces votes étaient des votes **pour la compétitivité et une Europe forte dans un contexte géopolitiquement instable, et contre un excès de réglementation climatique**. Ce n'était pas un repli nationaliste total, mais un réalisme d'un reconnaissance qu'on a besoin de la prospérité à l'échelle européenne afin de réaliser nos autres objectifs. Je suis convaincu que cette réalisation est imprégnée tant au sein du Conseil qu'au Parlement européen. Pour trouver les meilleures solutions qui bénéficient d'un large soutien, gardent la cohésion européenne et maximisent notre compétitivité et souveraineté, sans perdre de vue nos engagements climatiques, c'est le **PPE, en tant que le groupe le plus grand du Parlement européen, qui convient le mieux**. Le PPE est donc en position de force. En tant que membre du PPE, je suis prêt à **travailler constructivement avec tous ceux qui s'engagent pour une Europe compétitive et indépendante**.

Perspectives et stratégies

Je propose plusieurs principes et mesures qui doivent être prises en compte pour un révision du règlement gouvernance de l'Union de l'énergie qui nous rend plus indépendant et compétitive.

[1] Draghi, M. (2024). *The Draghi report: In-depth analysis and recommendations (Part B)*. European Commission.

1. Simplification de la réglementation climatique

En 2024, seulement quatre États membres ont réussi à présenter les versions définitives de leurs PNEC mis à jour avant la date limite du 30 juin[2]. Ça démontre que les États membres rencontrent des **difficultés à répondre aux exigences de l'UE**. En plus, le SEQE, par exemple, augmente les coûts énergétiques encore une fois. Afin que les États et l'Europe puissent se **concentrer sur la compétitivité**, on a besoin d'une simplification des règles relatives au climat, y compris les règles incluses dans les PNEC par exemple. Cette simplification des règles et de l'administration implique, selon moi, qu'il faut **le moins que possible de nouveaux indices obligatoires ou objectifs et de mécanismes contraignants** pour les États membres qui ne servent pas à renforcer notre compétitivité ou souveraineté énergétique. La priorité doit être de garantir notre compétitivité mondiale, plutôt que de mener une lutte isolée contre le changement climatique.

2. Rester fidèle aux objectifs généraux déjà en place

Cette simplification ne veut pas dire un démantèlement total de la politique climatique de l'UE. **La transition écologique de l'UE va notamment sans aucun doute dans notre intérêt géopolitique**, car elle nous permettra de devenir plus indépendants du reste du monde. Afin de ne pas punir les acteurs qui ont déjà fait un grand effort dans leur transition énergétique et de **garantir la continuité d'investissement**, il faut garder les grands objectifs qui sont déjà en place (comme les objectifs de réduire nos émissions pour 2050, par exemple).

3. Améliorer notre souveraineté énergétique

Afin de garantir une sécurité d'approvisionnement en énergie abordable, on doit améliorer notre souveraineté énergétique. Cela on fait par renforcer les relations avec des **partenaires fiables**, mais surtout par miser sur **l'énergie renouvelable**, y compris de l'énergie nucléaire et de nouvelles formes de l'énergie, et **l'électrification**. Des investissements dans l'infrastructure (comme des interconnexions entre les États membres) et la recherche y sont indispensables. Parallèlement, pour le cas spécifique de l'industrie très énergivore, on doit rester réaliste et voir ce qui est possible pour ne pas encore perdre de la compétitivité.

4. Respecter les spécificités nationales et le principe de la neutralité technologique

En même temps, il faut respecter les spécificités nationales et le principe de la neutralité technologique. **Les États connaissent le mieux leurs particularités nationales**, et savent ainsi le mieux comment ils peuvent atteindre les objectifs communs, tout en garantissant et améliorant leur compétitivité. Ça ne veut pas dire qu'on doit tout laisser aux États, mais **d'honorer toutes les voies qui servent à réaliser les objectifs communs et de ne pas sanctionner** les États qui rencontrent des problèmes dans leur effort d'atteindre ces objectifs. Des réglementations trop rigides et des sanctions seraient contre-productives pour notre compétitivité et la cohésion européenne. Il faut miser sur **des incitations (comme des financements) plutôt que des sanctions**.

[2] Commission Européenne. (2024). *RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL relatif à l'évaluation du règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat*.